

Convention de partenariat

La Conférence des Grandes Écoles

Et

**La Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en
Champagne**

La Conférence des grandes écoles, représentée par son président, Pierre TAPIE

D'une part,

Et

La Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne, S.E.M.L au capital de 190 000€, enregistrée au R.C.S de Troyes (428 168 991- Code APE : 7022Z), située au 2 rue Gustave Eiffel, 10430 Rosières Près Troyes et représentée par Francis BECARD

D'autre part,

Ci-après désignés les Partenaires

Exposent préalablement :

La Conférence des grandes écoles (*ci-après « la CGE »*) a pour objet de promouvoir le développement et le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; de susciter et coordonner des réflexions et travaux sur l'enseignement, la pédagogie et la recherche, dans une perspective d'amélioration du bien-être social et du développement durable ; de représenter ses membres et d'effectuer des démarches d'intérêt commun auprès des pouvoirs publics ; d'entretenir et développer les relations qui unissent ses membres.

La Technopole de l'Aube en Champagne organise chaque année les journées Plug & Start Campus dont le but est de favoriser **un état d'esprit entrepreneurial** et **d'inciter à la création d'entreprises innovantes** à fort potentiel de croissance auprès des étudiants.

Organisées sous la forme d'un séminaire intensif de trois jours, les journées Plug & Start Campus accompagnent des étudiants créateurs d'entreprises innovantes pour concrétiser leurs projets.

En mobilisant plus de **230 experts et dirigeants d'entreprises dans tous les domaines (marketing, entrepreneuriat, finance, protection industrielle, droit, ...etc)**, de manière **bénévole**, le C.E.E.I de la Technopole de l'Aube en Champagne accompagne une vingtaine de projets (sélectionnés sur dossiers) par session, afin d'aller le plus loin possible dans la démarche de création.

Dans ce contexte, les partenaires conviennent ce qui suit :

Article 1 : Objet du partenariat :

Les partenaires s'engagent à développer entre eux une relation de partenariat aux fins de promouvoir les journées Plug & Start Campus au sein des établissements d'enseignement supérieur membres de la CGE.

Cette action prend les aspects suivants :

Pour la CGE :

- Invitation aux évènements de la Conférence des grandes écoles
- Encourager l'action des journées Plug & Start auprès de sa communauté et notamment en diffusant toute information dans ses outils de communication (Grand angle, site internet, réseaux sociaux)
- Susciter l'intérêt des étudiants et des professeurs pour le projet Plug & Start Campus par tous les moyens dont elle dispose
- Echange de visibilité (supports web/print)

Pour la Technopole de l'Aube en Champagne :

- Sensibiliser les partenaires des journées Plug & Start Campus aux actions de la CGE
- Mentionner le partenariat dans toutes les actions de communication liées aux journées Plug & Start Campus
- Echange de visibilité (supports web/print)
- Invitation aux évènements de la Technopole de l'Aube en Champagne

Article 2 : Pilotage et suivi

La coordination des initiatives qui résultent de cette convention est à la charge de la Technopole de l'Aube en Champagne et de la CGE. Pour cela, chaque instance signataire désigne parmi ses membres un coordinateur. Les coordinateurs assurent un contact régulier entre les Partenaires de manière à faciliter l'organisation de rencontres et à animer les activités programmées dans le cadre du présent projet.

Article 3 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

Elle prend effet à la date de sa signature.

Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois.

Article 4 : Résolution des litiges

Les Partenaires conviennent de régler par la voie amiable les litiges qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

Fait en deux exemplaires à Paris, le 5 février 2013

Pour la CGE

Le Président

Pierre TAPIE



Pour la Technopole de l'Aube en Champagne

Le Directeur

Francis BECARD

